



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 51032

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la disparition programmée du Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée (CTPS). En effet, le décret du 8 juin 2006, relatif à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif, abolit l'existence même de ce type d'instance dès juin 2009. Or le CTPS, par sa production régulière de dossiers, fournit la démonstration de toute son utilité dans la pratique professionnelle des « éducateurs de rue ». Par ailleurs, ce groupe d'experts, impliqué dans la politique de prévention auprès des jeunes en difficulté sur les territoires sensibles, constitue un élément essentiel dans le cadre de la politique de la ville. Aussi, il lui demande de bien vouloir maintenir une telle instance, confirmant ainsi son utilité et sa pertinence.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51032

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5288

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)